

# Retours des rapporteurs sur les propositions issues des *ateliers relais*

AVIS « LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE  
PAR UNE ÉCONOMIE PLUS INCLUSIVE »



Le 24 février 2026, le CESE a adopté son avis *Lutter contre la précarité professionnelle par une économie plus inclusive*. Dans cet avis, le CESE dénonce l'intensification du phénomène de précarité professionnelle, et appelle à un engagement fort en faveur de qualité de l'emploi et de l'inclusion économique.

Afin de rédiger cet avis, la Commission Travail et emploi du CESE a choisi de faire appel aux personnes directement concernées. Pour cela, deux ateliers ont été réalisés avec des personnes en situation de précarité professionnelle, grâce à des partenariats avec des structures accompagnant ces personnes. Ces deux ateliers s'inscrivent dans une démarche d'« aller-vers », visant à aller directement à la rencontre des personnes là où elles se trouvent :

- Un atelier à Bondy, le 21 mai 2025 (20 personnes)
- Un atelier à Bar-le-Duc, le 3 juin 2025 (30 personnes)

Une fois les ateliers passés, l'avis rédigé et adopté par le CESE, vient la phase de redevabilité.

Durant cette phase, les co-rapporteurs de l'avis, Messieurs Jean-Marc BOIVIN et Saïd HAMMOUCHE reviennent vers les participants pour leur présenter comment ils ont analysé leurs contributions, ce qui a été retenu ou non de leurs constats et de leurs propositions, et pourquoi.

Pour cela, un webinaire de redevabilité a eu lieu le 9 avril 2026. Il visait à :

- Rappeler la problématique de l'avis et les étapes de la participation citoyenne au sein de l'avis
- Présenter la synthèse des ateliers
- Présenter les axes des préconisations de l'avis
- Présenter les actions passées de promotion de l'avis, et les prochaines étapes
- Permettre un temps d'échanges libres

En complément du webinaire, cette grille de redevabilité détaille les retours de la commission sur chaque proposition exprimée lors des ateliers dans les territoires.

Pour (re)découvrir l'avis du CESE, cliquez [ici](#).

Proposition issue du dispositif participatif	Mentionnée dans l'avis	Intégrée comme préconisation	Reprise partiellement dans une préconisation	Préconisations formulées dans l'avis du CESE
<b>Formation et accompagnement</b>				
<p>Renforcer la qualité, la régularité et la personnalisation des accompagnements sociaux et professionnels, notamment au sein de France Travail, en assurant un suivi actif et continu au-delà du simple recrutement sur toute la trajectoire professionnelle. Améliorer et harmoniser les diagnostics : il faut prendre en compte tout le potentiel d'une personne et résoudre tous les freins périphériques à l'emploi (mobilité, garde, maîtrise de la langue etc.). Il faut former les professionnels en charge de l'accompagnement afin qu'ils aient une connaissance à 360 degrés de l'ensemble de l'éco-système des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation, de la mobilité et du logement. Les accompagnements sont à revoir chez France Travail et les conseillers devraient avoir davantage de compétences en ressources humaines ou en psychologie. Il faut mieux coordonner les parcours pour plus d'efficacité des dispositifs d'accompagnement et pour éviter les ruptures.</p>	X		X	<p><b>Préconisation 9</b> : le CESE recommande d'élargir le recours à l'accompagnement global, lequel propose un suivi rapproché et individualisé des personnes. Il préconise aussi que davantage de moyens soient alloués à cet accompagnement, notamment via des fonds européens.</p> <p><b>Préconisation 10</b> : le CESE recommande de communiquer autour du Conseil en évolution professionnelle (CEP), en particulier auprès des travailleurs peu qualifiés ou isolés.</p>
<p>Les accompagnements professionnels et les formations proposés par des structures associatives sont adaptés et personnalisés. Le dispositif « emploi inclusion » est une bonne solution à développer.</p>	X			
<p>Créer/développer des modules d'apprentissage du français en situation professionnelle avec l'immersion et l'apprentissage du métier et améliorer la communication et l'orientation sur l'offre d'apprentissage de la langue française. Il faut proposer des formations à la langue française pour faciliter l'accès à l'emploi.</p>	X		X	<p><b>Préconisations 15 et 16</b> : l'avis recommande de mettre en place à l'échelle nationale un plan pour une économie inclusive qui aura vocation à mieux accompagner les entreprises dans leur démarche de recrutement visant des publics en difficulté ou précarisés.</p> <p><b>Préconisation 9</b> : le CESE recommande de développer l'accompagnement global à l'emploi.</p>
<p>La difficulté à trouver un emploi stable oblige à enchaîner les emplois discontinus : intérim, CDD, remplacements.</p>	X		X	<p><b>Préconisation 3</b> : le CESE recommande aux entreprises dont l'activité implique de recourir à du temps partiel ou à des contrats courts de manière significative, à adhérer aux Groupements d'employeurs ou Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Des dispositions collectives de branche doivent garantir pour les salariés de ces groupements la stabilité et la continuité de l'emploi.</p>

Proposition issue du dispositif participatif	Mentionnée dans l'avis	Intégrée comme préconisation	Reprise partiellement dans une préconisation	Préconisations formulées dans l'avis du CESE
Mieux articuler l'offre de formation avec les besoins réels du marché du travail en développant des partenariats entre organismes de formation, entreprises et acteurs publics. Les offres d'emploi exigent un niveau de formation/de diplôme relativement élevé et également de l'expérience. Les formations proposées dans les parcours ne sont pas en adéquation avec les opportunités d'emploi. Malgré le besoin important de se former, l'accès au CPF et aux formations reste difficile.	X		X	<p><b>Préconisation 7 :</b> CESE appelle les pouvoirs publics à mieux coordonner et à renforcer les programmes dédiés à l'orientation et l'insertion des jeunes et à renforcer le rôle de la délégation interministérielle à la jeunesse. Il appelle à assortir ces programmes d'une allocation de ressource pour les jeunes les plus précaires et sans soutien familial.</p> <p>Le CESE préconise le renforcement des moyens financiers dédiés à l'accompagnement et à l'apprentissage, en priorité à destination des jeunes en situation de précarité (NEETs, QPV, Outre-mer, zones rurales etc.).</p>
Pour aider les jeunes à s'insérer tout en évitant les situations de précarité, il faudrait créer une fondation pour les étudiants en situation précaire.	X	X		
Faire en sorte que les employeurs proposent systématiquement des périodes d'immersion pour les jeunes diplômés. L'État devrait piloter des partenariats entre centres de formation, écoles et entreprises pour garantir leur accès à l'emploi et multiplier les rencontres entre jeunes et recruteurs.	X		X	
Problèmes de santé et accidents du travail créent des ruptures de parcours professionnel et empêchent la stabilité dans l'emploi, notamment dans les emplois agricoles. La prévention des risques et la protection de la santé doivent être mieux prises en compte par les employeurs.	X		X	<p><b>Préconisation 11 :</b> pour les métiers fortement féminisés, comme les métiers du soin et du lien, le CESE recommande de mieux évaluer les risques professionnels et de davantage prévenir les problèmes de santé associés.</p>
<b>Discriminations</b>				
Les discriminations liées à l'apparence physique et raciale, au port du voile, ainsi qu'à l'âge visent en particulier les jeunes et les seniors persistent. Les jeunes rencontrent des difficultés même pour trouver un stage.	X	X		<p><b>Préconisation 7 :</b> le CESE préconise de renforcer les politiques de lutte contre les discriminations et de sensibiliser aux discriminations fondées sur l'âge, l'origine supposée, le genre, la situation de handicap ou l'état de santé.</p>
Les personnes handicapées ne sont pas suffisamment reconnues dans l'entreprise. L'accès à l'AAH pour leur maintien en emploi reste difficile.	X	X		<p><b>Préconisation 8 :</b> le CESE appelle à ce que les travailleurs et travailleuses en situation de handicap mènent leur vie professionnelle dans les mêmes conditions que tous les salariés. Il recommande de former les directions et d'accompagner les managers à l'accueil et à l'intégration des travailleurs en situation de handicap et à la prévention des risques spécifiques. Pour l'aménagement des postes des personnes en situation de handicap, le CESE appelle à promouvoir les services et les fonds dédiés de l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).</p> <p>Le CESE appelle à la vigilance sur la transposition en droit français de la directive européenne sur la transparence salariale afin qu'elle prenne en compte la situation de handicap des salariés.</p>

Proposition issue du dispositif participatif	Mentionnée dans l'avis	Intégrée comme préconisation	Reprise partiellement dans une préconisation	Préconisations formulées dans l'avis du CESE
<b>Auto-entrepreneuriat</b>				
Il faut faciliter l'accès au crédit bancaire et à des locaux professionnels pour les auto-entrepreneurs. Les effets de la concurrence dans l'auto-entrepreneuriat ne favorisent pas le développement d'activité et les conditions de travail peuvent être dégradées.	X		X	<b>Préconisation 5 :</b> l'avis recommande d'accélérer la transposition de la directive européenne relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail <i>via</i> une plateforme.
<b>Transport et modes de garde</b>				
Il faut développer l'attractivité territoriale et le maillage en transport/logements/ service pour améliorer l'accès et le maintien en emploi. L'offre de transports devrait être enrichie aux heures de pointe et davantage de chauffeurs devraient être recrutés. Il faut renforcer notamment les transports à la demande à des tarifs accessibles pour les personnes qui travaillent et proposer des navettes à disposition dans les zones d'activité mal desservies et à majorité d'emplois en horaire décalé.	X		X	<b>Préconisation 12 :</b> Pour que toutes et tous aient les moyens de se rendre sur leur lieu de travail ou leur lieu de formation, le CESE demande de garantir et de renforcer le droit à la mobilité (dans le cadre d'une nouvelle programmation de la loi d'orientation sur les mobilités) afin de réduire la précarité professionnelle.  Il recommande des actions de mobilité solidaire pour l'emploi avec des moyens financiers associés. Il recommande que des statistiques régulières portant sur l'accessibilité de l'emploi et la mobilité soient publiées.
Il faudrait instaurer une gratuité de transports pour les personnes en insertion professionnelle ou au moins un tarif réduit. Il faudrait réer une plateforme de covoiturage pour les personnes en emploi et créer des plateformes de covoiturage solidaire.	X		X	
L'accès au permis de conduire devrait être simplifié : réduire les critères pour obtenir une aide au permis. Mettre en place un guichet unique de demande d'aide ; développer le principe du permis de conduire à 1 euro pour les personnes ayant la garantie d'un CDI ; les aides au permis de conduire devraient être assorties d'aide à l'acquisition et l'entretien d'un véhicule. Les démarches d'équivalence de permis de conduire étranger auprès des préfectures devraient être allégées.				
Il faut mettre en place des modes garde pour les familles monoparentales ne disposant pas de revenus suffisants et reprenant un emploi à temps plein.	X		X	<b>Préconisation 9 :</b> le CESE recommande de développer l'accompagnement global qui s'adresse aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) ayant des difficultés sociales et professionnelles (telles que la garde d'enfants).
Développer les crèches d'entreprises ou associatives et donner des quotas périscolaires aux assistantes maternelles. Permettre l'accès à la cantine pour les enfants même en l'absence de contrat de travail.				
Il faut engager une campagne de communication sur toutes les aides au transport et à la mobilité existantes.				

Proposition issue du dispositif participatif	Mentionnée dans l'avis	Intégrée comme préconisation	Reprise partiellement dans une préconisation	Préconisations formulées dans l'avis du CESE
<b>Rôle des entreprises</b>				
Mettre en place une coordination entre les entreprises et le service public de l'emploi à des échelles territoriales élargies (bassin d'emploi ou bassin de vie avec les Départements et les intercommunalités) pour pallier le manque d'opportunités d'emplois dans les territoires secondaires et rapprocher l'offre de la demande d'emploi. Cela peut prendre la forme de Comités locaux pour l'emploi comme dans les TZCLD ou de Groupements d'intérêt public dédiés. Plus largement, il faut intégrer les politiques d'inclusion à l'aménagement du territoire et développer les réseaux d'acteurs. Il faut coordonner les politiques d'accueil et d'inclusion à l'échelle territoriale.	X		X	<b>Préconisation 20</b> : Le CESE appelle à ce que les politiques développées à l'échelle régionale prennent en compte la précarité professionnelle. Il demande que les programmations de développement économique, d'aménagement du territoire, de mobilité, de logement ou de transition écologique – prennent en compte les différentes situations de précarité dans les territoires. Le CESE demande que les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) apportent une contribution à ces programmations et, dans ce cadre, aux Comités locaux pour l'emploi.
Améliorer la coordination entre les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion (État, collectivités, associations, entreprises) via des dispositifs lisibles et intégrés (guichet unique, coordination territoriale).	X		X	<b>Préconisation 15</b> : Le CESE appelle à développer à l'échelle nationale un « Plan pour une économie inclusive » lequel sera mis en oeuvre à l'échelle territoriale. Il aura vocation à rapprocher les acteurs économiques (entreprises) des pouvoirs publics pour mieux intégrer les personnes précaires dans l'emploi.
L'accompagnement et la prise en compte des besoins des entreprises doivent être révisés : un principe d'interlocuteur unique, la formation des dirigeants à l'employabilité et une valorisation des entrepreneurs engagés doivent favoriser les recrutements durables et inclusifs.	X		X	
Il faudrait augmenter les aides aux structures qui font de l'emploi inclusif/d'insertion. Ces structures devraient concerner davantage de métiers.	X		X	<b>Préconisation 16</b> : pour accélérer et sécuriser le développement de modèles économiques à impact (SCOP, entreprises à mission, co-entreprises sociales...), le CESE recommande de rendre lisibles et de développer des dispositifs tels que les fonds à impact, les co-entreprises et les financements philanthropiques, etc.)